
**DIRECTION DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE
DES PROJETS HYDRIQUES ET INDUSTRIELS**

**Avis sur la recevabilité de l'étude d'impact
pour le programme décennal de dragage d'entretien du chenal
maritime de Mines Seleine à Grande-Entrée, sur le territoire des
municipalités de Grosse-Île et de Les Îles-de-la-Madeleine,
par Mines Seleine, division de K+S Sel Windsor Ltée**

Dossier 3211-02-298

Le 23 mars 2017

***Développement durable,
Environnement et Lutte
contre les changements
climatiques***

Québec 

INTRODUCTION

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, à l'étape de l'avis de recevabilité, la Direction de l'évaluation environnementale des projets hydriques et industriels a le mandat de vérifier si l'étude d'impact concernant le programme décennal de dragage d'entretien du chenal maritime de Mines Seleine sur le territoire des municipalités de Grosse-Île et de Les Îles-de-la-Madeleine, par Mines Seleine, répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle.

Le présent document résulte de cette vérification et constitue l'avis du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) sur la recevabilité de l'étude d'impact.

Ce document présente un historique des principales étapes de la procédure franchies à ce jour, une description sommaire du projet, l'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact et la recommandation au ministre.

1. HISTORIQUE DU DOSSIER

Le tableau suivant présente la chronologie des principales étapes franchies par le projet, dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

Date	Événement
2015-09-30	Réception de l'avis de projet
2015-10-26	Délivrance de la directive
2016-07-12	Réception de l'étude d'impact
2016-11-03	Transmission du document de questions et commentaires à l'initiateur de projet
2017-02-20	Réception de l'addenda

2. DESCRIPTION DU PROJET

La découverte de gisements de sel aux Îles-de-la-Madeleine a conduit en 1982 à l'exploitation du gisement de Grosse-Île par Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Ltée. L'aménagement industriel a nécessité notamment la construction d'un quai de chargement du minerai de sel dans la lagune de Grande-Entrée et le dragage d'un chenal permettant la navigation des minéraliers entre le quai et le golfe du Saint-Laurent. Ce chenal de 10,7 km, dont 7,8 km à l'intérieur de la lagune, a été creusé à une profondeur de 7,3 m à l'intérieur de la lagune et de 8,3 m à l'extérieur. Il fait 100 m de large avec des pentes latérales de 20 m, pour une largeur totale de 140 m.

Sous l'action de la dérive littorale, les matériaux sableux présents dans la lagune et sur la côte ont tendance à s'accumuler progressivement dans le chenal. La perte de profondeur ainsi occasionnée augmente les risques d'accidents maritimes et contribue à hausser les coûts de transport du sel puisque les navires ne peuvent circuler qu'à cargaison réduite.

Suite à la mise en œuvre de deux programmes décennaux de dragage d'entretien du chenal maritime de Grande-Entrée, l'initiateur demande l'autorisation de réaliser un troisième programme décennal, lui permettant de planifier et de réaliser les opérations de dragage et de gestion des sédiments excavés nécessaires à l'entretien du chenal pour les prochaines années.

En se basant sur les données historiques d'ensablement, les dragages pourraient avoir lieu à une fréquence de deux à cinq ans, pour un total de trois à six dragages à l'intérieur d'une période de 10 ans. Chaque dragage pourrait représenter une quantité variant entre 100 000 et 250 000 mètres cubes de sédiments et l'initiateur estime que le volume dragué en dix ans pourrait atteindre plus de 950 000 mètres cubes.

Les impacts environnementaux principaux du programme décennal de dragage d'entretien du chenal maritime de Mines Seleine touchent les ressources halieutiques (homard et hareng, de même que la moule bleue et le pétoncle géant d'aquaculture), la qualité des sédiments, les espèces à statut précaire, la valorisation du sable dragué et l'immersion en mer.

3. ÉVALUATION DE LA RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

L'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact a été effectuée par la direction de l'évaluation environnementale des projets hydriques et industriels en collaboration avec les unités administratives concernées du MDDELCC ainsi que les ministères suivants :

- la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine;
- la Direction de l'expertise hydrique;
- la Direction des aires protégées;
- la Direction de l'expertise en biodiversité;
- le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec;
- le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- le ministère de la Sécurité publique;
- le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;
- le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs;
- le Secrétariat aux affaires autochtones;
- Pêches et Océans Canada;
- Transport Canada.

L'avis de recevabilité a été formulé à partir de l'analyse des documents suivants :

- MINES SELEINE, DIVISION DE K+S SEL WINDSOR LTÉE, *Programme décennal de dragage d'entretien du chenal maritime de Mines Seleine à Grande-Entrée, Îles-de-la-madeleine – Étude d'impact sur l'environnement – Rapport principal*, par GHD Consultants Ltée, 14 juin 2016, totalisant environ 522 pages incluant 10 annexes;
- MINES SELEINE, DIVISION DE K+S SEL WINDSOR LTÉE, *Programme décennal de dragage d'entretien du chenal maritime de Mines Seleine à Grande-Entrée, Îles-de-la-madeleine – Étude d'impact sur l'environnement – Addenda*, par GHD Consultants Ltée, 14 février 2017, totalisant environ 47 pages incluant 1 annexe.

L'analyse du dossier faite en consultation avec les ministères et organismes démontre que l'étude d'impact, incluant le document complémentaire répond de façon satisfaisante aux exigences de la directive du ministre transmise le 26 octobre 2015. De plus, l'initiateur s'est engagé à déposer un résumé de l'étude d'impact au plus tard à la date de la signature des lettres mandat du ministre annonçant le début de la période d'information et de consultation publiques qui sera tenue par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

RECOMMANDATION AU MINISTRE

Considérant que l'étude d'impact déposée répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle, nous recommandons qu'elle soit rendue publique et que soit entreprise l'étape d'information et de consultation publiques.



Charles-Olivier Laporte, Biologiste, M.sc. Eau

Chargé de projet

Direction de l'évaluation environnementale des projets hydriques et industriels